

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 22/2021

le 3 novembre 2021

Projet de budget de la Commune pour l'exercice 2022

10.03-2110-PAD-rc-Preavis\_22-Budget-2022-LTDP.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

En vertu des dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956 et du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2022.

Il a été établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) du Canton.

Le projet de budget 2022 laisse apparaître le résultat suivant :

	<b>Budget 2022 (v1 Muni)</b>	<b>Budget 2021 (v2 CC)</b>	<b>Comptes 2020</b>	<b>Ecart du budget 2021</b>	
				<b>B22/B21</b>	<b>B22/C20</b>
Charges	<b>80'178'059</b>	76'975'358	72'570'280.20	3'202'701	7'607'779
Revenus	<b>78'577'132</b>	75'950'157	71'182'986.10	2'626'975	7'394'146
Résultats	<b>-1'600'927</b>	-1'025'200	-1'387'294.10	-575'727	-213'632

### 2. En bref

Abstraction faite de l'impact défavorable du Covid-19 estimé à Fr. 2.15 mio et dont la compensation est proposée par une dissolution de réserve du même montant, le budget 2022 présente un excédent de charges de Fr. 1.60 mio, soit un déficit un peu moins favorable que celui du budget 2021 de Fr. 1.03 mio.

Cet excédent de charges représente 2% des dépenses totales du projet de budget 2022, alors que le déficit budgétaire 2021 en représentait le 1.33%.

En effet, les charges (brutes, avec écritures comptables) augmentent de Fr. 3.20 mio ou 4.16% par rapport au budget 2021, évolution principalement due à une augmentation des amortissements compensés par des revenus issus de prélèvements sur réserves, alors que les coûts estimés de la péréquation (cohésion sociale, péréquation directe, réforme policière) baissent en lien avec une diminution supposée des recettes fiscales. Les charges nettes (épurées des écritures comptables) augmentent de Fr. 1.41 mio ou 2% : elles sont donc toujours maîtrisées.

Les revenus (bruts, avec écritures comptables), quant à eux, augmentent de Fr. 2.63 mio ou 3.46% par rapport au budget 2021, progression liée pour l'essentiel aux prélèvements sur réserves cités pour compenser les

amortissements. Les revenus nets (épurés des écritures comptables) se montent à Fr. 66.92 mios au budget 2022, contre Fr. 66.89 mios au budget 2021, soit une évolution moindre de Fr. 0.03 mio ou 0.05%.

Au niveau de l'autofinancement, le budget 2022 dégage un montant négatif de Fr. 5.08 mios, en baisse de Fr. 1.38 mio en comparaison avec la marge également négative du budget 2021 de Fr. 3.71 mios. Ce montant résulte essentiellement d'une estimation prudente des recettes fiscales en lien avec la pandémie.

Ce budget 2022 est un budget de transition. Comme détaillé plus loin, la différence entre l'excédent de charges de Fr. 1.60 mio et la marge d'autofinancement négative de Fr. 5.08 mios s'explique principalement par deux prélèvements sur réserves d'un total de Fr. 4.74 mios (Fr. 2.15 mios pour compenser l'impact supposé du Covid-19 sur les recettes fiscales et Fr. 2.59 mios pour la cohésion sociale), ayant pour but de contenir l'impact de ces effets transitoires sur le budget.

Si les recettes fiscales, estimées de manière prudente dans ce budget, devaient être supérieures dans les comptes, cela affectera positivement la marge d'autofinancement.

Si l'initiative "SOS communes" devait être acceptée par le peuple d'ici 2023, la reprise de la totalité de la cohésion sociale par le Canton pourrait représenter un allègement d'environ Fr. 1.89 mio des charges pour la Commune, donc un effet positif du même montant sur la marge d'autofinancement.

Au vu des éléments ci-dessus, la Municipalité estime que ces deux prélèvements sur réserves (dont le même principe a déjà été appliqué au budget 2021) se justifient et relativisent le montant négatif annoncé pour la marge d'autofinancement, qui pourrait être bien meilleur dans les comptes, dont sa valeur moyenne pour les années 2017 à 2020 se monte à Fr. 2.02 mios.

Au niveau des amortissements, les investissements majeurs en cours et à venir (nouveau collège Courbet et rénovation du Château) n'impactent pas encore ce présent budget, ces écritures comptables n'intervenant que l'année suivant la fin des travaux.

L'endettement estimé à Fr. 77 mios au 31.12.2022 restera sous le plafond d'endettement de Fr. 85 mios (seuil pour la législature 2016-2021 devant être refixé pour la période 2021-2026).

Malgré une évolution toujours incertaine des conditions sanitaires et économiques en 2022, ce budget est solide, grâce à une maîtrise confirmée des charges sous influence de la Commune et au recours à des réserves constituées lors d'exercices bénéficiaires antérieurs pour compenser les impacts défavorables.

### **3. Eléments-clés**

#### **3.1. Taux d'imposition**

Conformément à l'article 33 de la loi sur les impôts communaux (LCom), les arrêtés d'imposition, dont la durée ne peut excéder 5 ans, doivent être soumis à l'approbation du Département en charge des relations avec les communes après avoir été adoptés par les conseils communaux ou généraux. La publication dans la Feuille des avis officiels (FAO) a lieu annuellement au début du mois de décembre.

Dans son préavis N° 19/2021 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023 devant être voté le 3 novembre 2021, la Municipalité propose le maintien du coefficient d'impôt communal à 64%, dont 1.5 point affectés à l'amortissement du nouveau collège Courbet introduit dès 2020.

Techniquement, le budget 2022 a été basé sur le coefficient d'impôt communal à 64% et le 1.5 point affecté est comptabilisé comme une charge (attribution à fonds de réserve) de Fr. 934'000.- via le compte 210.3809.00 "Attributions - Impôt affecté NCC", selon le principe initié dès le budget 2020.

#### **3.2. Impact du Covid-19**

Contrairement au budget 2021 où l'impact du Covid-19 estimé à Fr. 3.5 mios était supposé toucher tant des comptes opérationnels que les recettes fiscales, l'impact de la pandémie sur le budget 2022 a été restreint aux recettes fiscales pour environ Fr. 2.15 mios (baisses supposées : impôt sur le revenu Fr. 0.72 mio, impôt à la

source Fr. 0.12 mio, impôt sur le bénéfice Fr. 0.44, compensation RFFA Fr. 0.32, droits de mutation Fr. 0.17 mio, impôt sur les gains immobiliers Fr. 0.38).

L'impact au niveau d'autres charges supplémentaires (aides Covid-19 diverses, VMCV, matériel Covid-19, informatique, etc.) a été jugé de moindre importance en 2022.

De manière similaire au budget 2021, afin de compenser l'impact du Covid-19, il est proposé de prélever Fr. 2.15 mios sur le fonds de réserve 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs", doté de Fr. 24.58 mios au 31.12.2020 et avec Fr. 7.89 mios disponibles à ce jour (soit Fr. 16.69 mios de travaux engagés).

En tenant compte des prélèvements Covid-19 de Fr. 3.5 mios (budget 2021) et Fr. 2.15 mios (budget 2022), il resterait ainsi encore Fr. 2.24 mios disponibles dans ce fonds, permettant ainsi d'effectuer cette opération sur trois exercices (2021 à 2023), ce qui pourrait correspondre à la durée nécessaire pour un retour à une situation économique mondiale normale post-COVID.

Pour mémoire, ce fonds a été alimenté essentiellement par des bénéfices résultant d'exercices précédents. Vu la situation exceptionnelle de la pandémie et afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement communal, le recours à ce fonds pour compensation du déficit paraît légitime.

### 3.3. Contexte particulier : RFFA, cohésion sociale, initiative "SOS communes" et NPIV

#### RFFA

Comme détaillé dans le préavis N° 12/2019 concernant l'arrêté d'imposition, la Réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA), anciennement réforme de la RIE III fédérale respectivement Projet fiscal 2017 (PF 17), ont été acceptés par le peuple le 19 mai 2019 et sont entrés en force en 2020.

La part estimée revenant à La Tour-de-Peilz de la compensation de la Confédération des pertes fiscales sur les personnes morales, répartie entre les communes vaudoises par le Canton, est détaillée au point 3.9 "Recettes d'impôt".

#### Cohésion sociale (ex-facture sociale)

Pour mémoire, suite à un accord de 2020 entre l'UCV et le Canton, ce dernier soulage progressivement la part des communes à la cohésion sociale dès 2021 avec une contribution allant jusqu'à Fr. 150 mios par an, comme suit :

Série	Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	Croissance "habituelle" de 4.5%/an	875	915	955	1'000	1'045	1'090	1'140	1'120	1'245	1'300
2	Croissance selon UCV (sans aide du Canton)	875	925	950	1'000	1'025	1'050	1'100	1'125	1'150	1'200
3	Aide du Canton	25	60	70	80	90	100	125	150	150	150
4	<b>Croissance selon UCV (avec aide du Canton)</b>	<b>850</b>	<b>865</b>	<b>880</b>	<b>920</b>	<b>935</b>	<b>950</b>	<b>975</b>	<b>975</b>	<b>1'000</b>	<b>1'050</b>

Comme le montre ce tableau, bien que la contribution du Canton aidera à freiner l'accroissement de la part des communes à la cohésion sociale, cette dernière continuera d'augmenter d'environ 2.4% par an jusqu'en 2030.

#### Initiative "SOS communes"

L'initiative "SOS communes", demandant que le Canton reprenne à sa charge l'entier de la cohésion sociale contre un basculement de 15 points d'impôts communaux au Canton, a abouti en juin 2021 et devrait être soumise au peuple d'ici 2023.

Pour l'année 2020, la cohésion sociale a coûté Fr. 12.04 mios à La Tour-de-Peilz, soit environ 17.80 points d'impôt communal valorisés à Fr. 675'963.-- le point. Si l'initiative devait être acceptée par la population, cela représenterait une économie de 2.80 points d'impôt communal ou environ Fr. 1.89 mio à disposition des finances communales.

Dans ce contexte, il est proposé de maintenir le principe initié dès le budget 2020, à savoir une poursuite de la dissolution sur la période 2022-2023 du fonds de régulation de la péréquation (compte 9281.003.00) dont le solde au 31.12.21 sera de Fr. 5.17 mios. Ainsi, un revenu comptable de Fr. 2.59 mio a été porté au budget 2022 (comptes 223.4809.00 et 720.4809.00), contre Fr. 1.17 mio lors du budget 2021.

### **Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)**

En 2020, la nouvelle conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard en charge des communes a formulé le vœu de trouver un accord sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) d'ici 2023. A ce jour, il n'y a toutefois pas de progrès significatifs sur ce dossier impactant ce budget.

### **3.4. Charges cantonales (péréquation intercommunale et réforme policière)**

Les charges cantonales suivantes, dont la Commune n'a pas la maîtrise, influencent fortement le budget : la péréquation intercommunale (comprenant la cohésion sociale et la péréquation directe) ainsi que la réforme policière.

La baisse des recettes fiscales au budget 2022 a cependant un effet favorable : selon les simulations, ces charges cantonales sont portées au budget 2022 pour Fr. 18.97 mios et représentent 23.65% du total des charges (Fr. 21.65 mios respectivement 28.13% au budget 2021). Ces charges sont en diminution de Fr. 2.69 mios ou 12.41% par rapport au budget 2021. Elles sont ainsi supposées proches du décompte 2020 de Fr. 18.84 mios, qui tient compte de la diminution inattendue de l'impôt sur le capital, survenue dans les comptes 2020.

#### **Cohésion sociale**

La cohésion sociale est financée par un prélèvement de 50% sur les recettes conjoncturelles (droits de mutations, gains immobiliers, impôt sur les successions et de 30% de l'impôt sur les frontaliers) ainsi que par un prélèvement progressif basé sur la capacité financière (valeur du point d'impôt par habitant) excédant la moyenne de l'ensemble des communes (écrêtage). Le solde est payé en points d'impôts, avec un même nombre de points pour toutes les communes.

Selon l'accord Canton-UCV concernant la cohésion sociale au point 3.3 "Contexte particulier : RFFA, cohésion sociale, initiative "SOS communes" et NPIV", le montant total de la cohésion sociale à charge de l'ensemble des communes en 2022 est estimé à Fr. 865 mios, y compris une contribution du Canton de Fr. 60 mios.

Selon les simulations, pour la Commune de La Tour-de-Peilz, cela représente un montant de Fr. 11.99 mios soit un chiffre inférieur de Fr. 2.35 mios par rapport au budget 2021 (Fr. 14.35 mios), en raison de la baisse supposée des recettes fiscales en 2022 par rapport à 2021 (voir point 3.9 "Recettes d'impôt" ci-après).

#### **Péréquation directe**

Quant au fonds de péréquation, les simulations font apparaître un montant net à charge de notre Commune de Fr. 6.18 mios (versement dans le fonds de péréquation de Fr. 13.20 mios et rétrocession basée sur le nombre d'habitants échelonné soit Fr. 7.02 mios) contre Fr. 6.44 mios au budget 2021, correspond à une baisse de Fr. 0.26 mio ou 4.04%, vu les recettes fiscales estimées au budget 2022 inférieures au budget 2021.

Le nouveau système de péréquation directe mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et révisé dès 2019 ne repose pas sur une alimentation fixe. Le nombre de points nécessaire dépend des redistributions. Il s'effectue par une distribution d'un fonds en trois couches, à savoir :

- **la couche population** : attribution d'un montant en francs par habitant selon la population des communes ;
- **la couche solidarité** : compensation pour les communes financièrement faibles d'une part de la différence entre leur capacité financière par habitant et la moyenne cantonale ;
- **la couche liée aux dépenses thématiques** : maintien du système actuel pour les dépenses de routes, transports et forêts (notre commune n'est bénéficiaire des dépenses thématiques que de cas en cas).

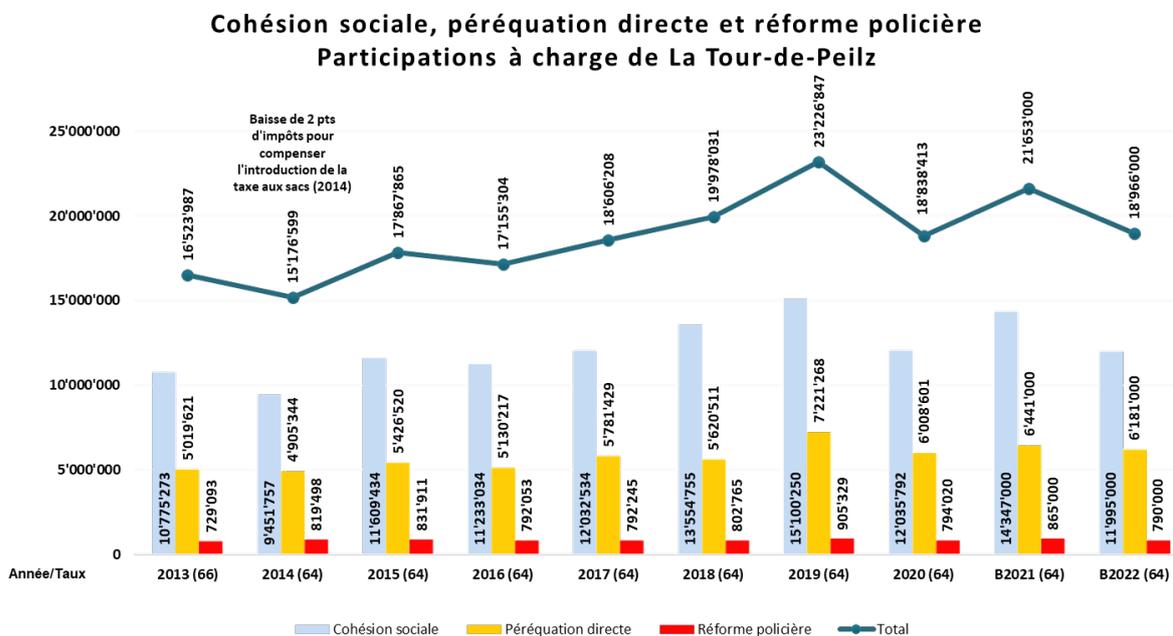
#### **Financement de la réforme policière**

Sur la base des modalités de financement de la nouvelle organisation policière (entrée en vigueur en 2012), les communes financent les missions générales de police soit directement pour leur propre police communale, soit en versant à l'Etat un montant basé sur le coût réel des prestations de la police cantonale.

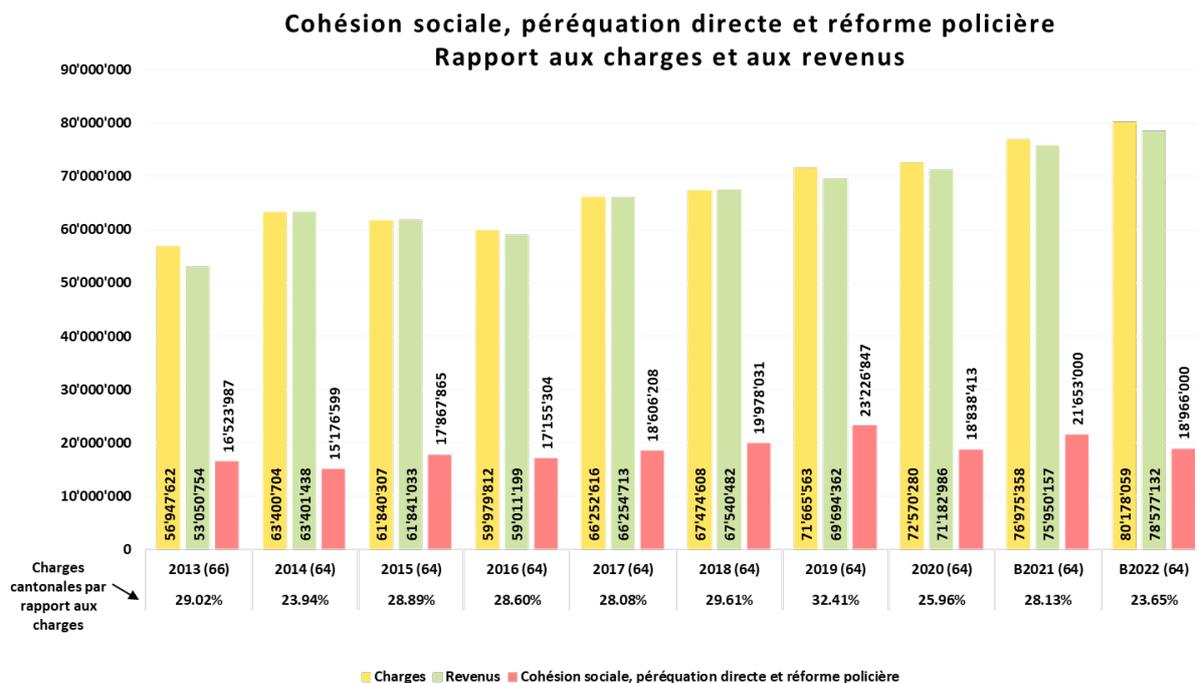
Afin de garantir la neutralité des coûts entre les communes et l'Etat, suite à la bascule de 2 points d'impôt intervenue en 2012, un solde est payé par l'ensemble des communes en points d'impôt. Pour La Tour-de-Peilz,

il s'agit d'un montant estimé à Fr. 0.79 mio en 2022 selon les simulations contre Fr. 0.87 mio en 2021, soit une baisse de Fr. 0.08 mio ou 8.67%.

Voici la représentation graphique des composantes des frais péréquatifs :



Voici la représentation graphique des charges cantonales par rapport aux charges et revenus :



### **3.5. Transports publics VMCV et trafic régional**

Les VMCV n'ont pas encore communiqué de chiffres pour 2022. Sachant que leurs demandes d'acomptes 2021 (de Fr. 2.16 mios, supérieurs de Fr. 0.02 mio au budget 2021 de la Commune) anticipent des coûts en lien avec le Covid-19, il a été appliqué une augmentation de 6% (équivalente à l'écart B21/B20) au montant des acomptes 2021 pour estimer les coûts au budget 2022, soit une augmentation d'environ Fr. 0.13 mio (comptes de charges dans la division 180).

La part des coûts non couverts par le trafic régional (compte 180.3517.00), communiquée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton, devrait revenir à Fr. 1.73 mio en 2022, soit une augmentation de Fr. 0.38 mio ou 27.78% en comparaison avec le budget 2021.

### **3.6. Réseau REVE**

Le budget 2022 du réseau REVE ayant été présenté à son Conseil le 6 octobre 2021, soit après le vote du budget par la Municipalité, les projections suivantes ont été retenues lors de l'élaboration du budget :

- Participation employeur au réseau REVE (compte 130.3099.02) : Fr. 50'000.- au lieu de Fr. 39'000.-, à savoir une augmentation des charges de Fr. 11'000.-
- Participation au réseau REVE (compte 706.3525.00) : Fr. 4'989'600.- au lieu de Fr. 4'752'000.-, à savoir une augmentation des charges de Fr. 237'600.- ou 5.00%
- Soit une augmentation des charges de Fr. 248'600.- pour ces deux postes

Pour information, le budget 2022 de la Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz (FSAE) annonce un déficit de Fr. 4.83 mios, en comparaison avec les Fr. 4.43 mios pour le budget 2021. Ceci représente une augmentation de Fr. 0.40 mio ou 9.03%, tout en sachant que le budget 2022 comprend une augmentation de 24 places de la nouvelle UAPE des Terreaux (qui passera de 36 à 60 places).

### **3.7. Amortissements**

Selon les décomptes finaux des travaux communiqués au Conseil communal d'ici fin 2021, le budget 2022 comporte un montant plus élevé d'amortissements (nature 33) de Fr. 5.30 mios par rapport au budget précédent (Fr. 3.74 mios), contre une moyenne de Fr. 0.66 mio lors des trois exercices précédents (comptes 2018 à 2020).

L'essentiel de ces charges d'amortissements sont des amortissements compensés (de nature 332) par des revenus de prélèvements sur réserves (de nature 48). Si ces amortissements (de Fr. 4.52 mios au budget 2022) ne modifient pas le résultat, ils augmentent néanmoins le total des charges et des revenus du budget 2022 de Fr. 1.41 mio par rapport au budget 2021 (de Fr. 3.11 mios).

### **3.8. Personnel communal**

En ce qui concerne le personnel communal, la masse salariale (nature 301, comprenant les mutations et la progression des traitements selon les échelons statutaires) de Fr. 10.94 mios au budget 2022 est supérieure à celle du budget 2021 (Fr. 10.16 mios).

A noter que pour les traitements de l'Accueil familial de jour (entité faisant partie du réseau REVE mais figurant sous la division 705 de la comptabilité communale), il y a au budget 2022 une augmentation de Fr. 0.44 mio par rapport au budget 2021. Sans l'Accueil familial de jour, le personnel communal augmente de Fr. 0.34 mio ou 3.92%.

Aucune indexation de salaire ni prime exceptionnelle ne seront accordées au personnel communal en 2022.

Sept nouveaux postes sont compris dans le budget 2022, pour un total de 5.55 EPT supplémentaire, soit 3 postes (3.00 EPT) pour le Secteur conciergerie affecté au nouveau collègue Courbet, 3 postes (2.20 EPT) pour la nouvelle structure bibliothèque-ludothèque et 1 poste (0.35 EPT) au secrétariat du Service famille, jeunesse sport et culture.

Une augmentation de taux d'activité de 0.30 EPT est prévue pour Sport et jeunesse ainsi que de 0.21 EPT pour les réfectoires scolaires.

### 3.9. Recettes d'impôt

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des recettes d'impôts de 2017 à 2022.

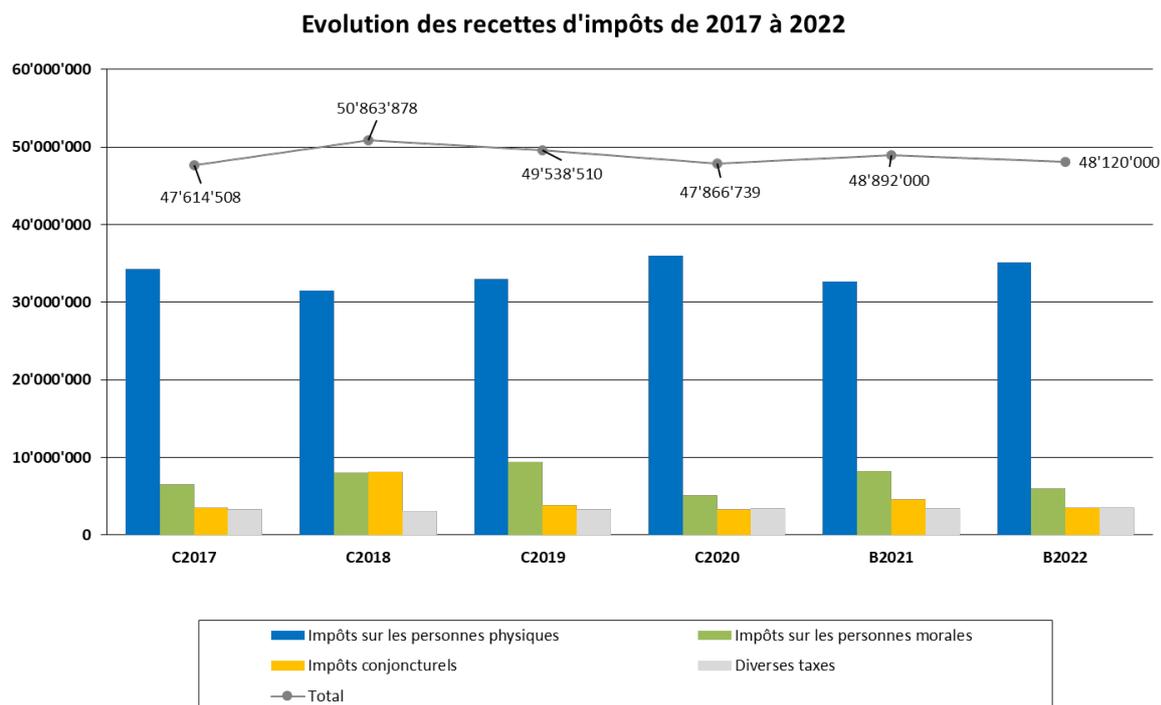
A noter, et c'est une bonne nouvelle, que selon les impôts facturés au 31 juillet 2021 (colonne "07.21", base 64 points), l'impôt sur le revenu est tout proche du budget 2021, l'impôt sur la fortune est supérieur au budget, tout comme l'impôt sur le bénéfice, compensant la baisse inattendue de l'impôt sur le capital constatée dans les comptes 2020.

L'impact du Covid-19 estimé figure dans la colonne "Covid-19", pour une diminution de recettes estimée à Fr. 2.15 mios.

Evolution des impôts 2017 à 2022												
Compte	Exercice	Habitants	C2017	C2018	C2019	C2020	B2021	07.21	B2022	B21/B20	B21/B20	Covid-19
			11'779	11'871	11'906	12'088	12'200		12'300			
			64	64	64	64	64		64			
210.4001.00	*	Impôt sur le revenu	26'259'338	24'520'187	26'071'850	28'790'254	25'400'000	25'352'126	28'070'000	2'670'000	10.51%	-720'000
210.4002.00	*	Impôt sur la fortune	5'781'999	5'122'068	5'206'392	5'931'076	5'400'000	5'934'320	5'420'000	20'000	0.37%	
210.4003.00	*	(1) Impôt à la source	1'352'330	952'948	812'856	567'696	900'000	365'197	780'000	-120'000	-13.33%	-120'000
210.4004.00	*	Impôt sur la dépense (étrangers sans activité)	919'774	791'446	723'935	496'028	800'000	529'099	670'000	-130'000	-16.25%	
210.4414.00	(1)	Impôt sur les frontaliers		131'618	177'283	213'995	150'000	0	170'000	20'000	13.33%	
		<b>Impôts sur les personnes physiques</b>	<b>34'313'441</b>	<b>31'518'267</b>	<b>32'992'314</b>	<b>35'999'050</b>	<b>32'650'000</b>	<b>32'180'742</b>	<b>35'110'000</b>	<b>2'460'000</b>	<b>7.53%</b>	
210.4011.00	*	Impôt sur le bénéfice des sociétés	1'443'756	3'131'542	3'383'046	4'371'006	3'000'000	6'716'653	3'930'000	930'000	31.00%	-440'000
210.4012.00	*	Impôt sur le capital des sociétés	4'883'215	4'783'723	4'639'623	21'241	4'100'000	1'223'695	1'000'000	-3'100'000	-75.61%	
210.4013.00		Impôt complémentaire sur les immeubles	188'270	139'675	248'041	211'744	190'000	-30'982	200'000	10'000	5.26%	
210.4518.00		Compensation RFFA (dès 2020)			1'160'821	526'836	970'000	478'256	840'000	-130'000	-13.40%	-320'000
		<b>Impôts sur les personnes morales</b>	<b>6'515'240</b>	<b>8'054'940</b>	<b>9'431'530</b>	<b>5'130'827</b>	<b>8'260'000</b>	<b>8'387'622</b>	<b>5'970'000</b>	<b>-2'290'000</b>	<b>-27.72%</b>	
210.4040.00		Droits de mutations	2'117'848	2'168'065	2'044'132	1'610'117	2'100'000	731'432	1'940'000	-160'000	-7.62%	-170'000
210.4050.00		Impôt sur les successions et donations	294'441	3'865'016	975'365	700'991	1'300'000	140'665	660'000	-640'000	-49.23%	
210.4411.00		Impôt sur les gains immobiliers	1'102'536	2'106'081	783'600	968'602	1'200'000	1'017'836	950'000	-250'000	-20.83%	-380'000
		<b>Impôts conjoncturels</b>	<b>3'514'826</b>	<b>8'139'162</b>	<b>3'803'098</b>	<b>3'279'709</b>	<b>4'600'000</b>	<b>1'889'933</b>	<b>3'550'000</b>	<b>-1'050'000</b>	<b>-22.83%</b>	
210.4020.00		Impôt foncier	2'600'071	2'758'737	2'872'817	2'987'372	2'900'000		3'050'000	150'000	5.17%	
210.4061.00		Impôt sur les chiens	39'250	35'250	61'350	45'300	62'000	49'150	50'000	-12'000	-19.35%	
210.4090.00		Impôt récupéré après défalcation	118'065	59'764	60'626	136'326	120'000	99'132	90'000	-30'000	-25.00%	
210.4221.00		Intérêts moratoires-majorations	513'616	297'757	311'702	288'154	300'000	287'011	300'000	0	0.00%	
210.4370.00		Amendes	0	0	5'072	0	0	0	0	0	-	
210.4390.00		Corrections d'arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	-	
		<b>Diverses taxes</b>	<b>3'271'001</b>	<b>3'151'508</b>	<b>3'311'567</b>	<b>3'457'153</b>	<b>3'382'000</b>	<b>435'293</b>	<b>3'490'000</b>	<b>108'000</b>	<b>3.19%</b>	
		<b>Total</b>	<b>47'614'508</b>	<b>50'863'878</b>	<b>49'538'510</b>	<b>47'866'739</b>	<b>48'892'000</b>	<b>42'893'590</b>	<b>48'120'000</b>	<b>-772'000</b>	<b>-1.58%</b>	<b>-2'150'000</b>
	*	Impôt total influencé par le taux	40'640'412	39'301'914	40'837'701	40'177'301	39'600'000		39'870'000			
		Valeur du point d'impôt	635'006	614'092	638'089	627'770	618'750		622'969			
		Point d'impôt par habitant	53.91	51.73	53.59	51.93	50.72		50.65			
210.3809.00		<b>Attribution impôt affecté 1.5 points Courbet</b>				<b>941'655</b>	<b>930'000.00</b>		<b>934'000.00</b>			

(1) Avant 2018, l'impôt sur les frontaliers (210.4414.00) était compris dans le compte 210.4003.00 Impôt à la source.

Voici la représentation graphique de cette évolution :



### Impôts sur les personnes physiques

Pour le budget 2021, vu la difficulté de prédire l'impact du Covid-19, il a été tenu compte de l'étude de l'institut statistique bâlois BAK Economics, estimant une perte de revenus de 2.5% des ménages suisses en 2020 et 2021. Ainsi, une baisse de 2.5% a été appliquée sur les recettes des comptes 2019 pour estimer celles de l'impôt sur le revenu en 2021. Une correction vers le bas de l'impôt sur la fortune de Fr. 800'000.- ou 12.90% a également été entreprise par rapport au budget 2020, pour se rapprocher du montant des comptes 2019, vu les incertitudes futures liées au Covid-19 (évolution de la bourse, etc). Les recettes de l'impôt à la source et de l'impôt sur la dépense ont également été ajustées.

Pour le budget 2022, la pandémie étant toujours d'actualité, les recettes de l'impôt sur le revenu ont été estimées de la même manière qu'au budget 2021, soit une baisse de 2.5% appliquée sur le montant aux comptes 2020. Pour les autres recettes d'impôts sur les personnes physiques, les moyennes des comptes 2018 à 2020 ont été retenues.

### Impôts sur les personnes morales

Concernant l'impôt sur le bénéfice des sociétés, suite à l'entrée en vigueur de la RFFA en 2020, le principe adopté pour le budget 2021 a été reconduit, soit une diminution de 10% en raison du Covid-19 sur le montant aux comptes 2020.

Suite à un résultat inattendu aux comptes 2020 en raison d'une modification de la structure du capital de certaines sociétés, l'impôt sur le capital a été évalué selon les impôts facturés au 31 juillet 2021 (colonne "07.21").

La compensation financière pour atténuer les effets de la RFFA sur l'imposition des entreprises figure au compte 210.4518.00 "Compensation RFFA (dès 2020)". Dès 2020, cette dernière n'est plus un montant fixe (comme en 2019) mais est calculée chaque année selon les résultats des recettes fiscales sur les sociétés du canton et des communes. La moyenne des comptes 2019 et 2020 a été retenue au budget 2022.

### Impôts conjoncturels (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers)

Ces trois postes ont été révisés à la baisse par rapport au budget 2021, selon les chiffres 2017 à 2020, soit une moyenne des comptes 2018 à 2020 pour les droits de mutations et une moyenne des comptes 2017, 2019 et 2020 pour les impôts sur les successions et donations ainsi que sur les gains immobiliers, ceci pour ne pas tenir compte des résultats exceptionnels en 2018.

### 3.10. Autofinancement

La marge d'autofinancement ("cash-flow") se calcule en déduisant les écritures comptables ("non-cash") du total des charges (3, brutes) et des revenus (4, bruts), soit les amortissements (rubrique 33), les attributions et prélèvements sur fonds de réserve (rubriques 38 et 48) ainsi que les imputations internes (rubriques 39 et 49).

Cette marge est négative pour un montant de Fr. 5.08 mios au budget 2022 (principalement à cause d'une estimation prudente des recettes fiscales en lien avec la pandémie). Elle était également négative au budget 2021 (Fr. 3.71 mios) et positive aux comptes 2020 (Fr. 1.49 mio).

Des explications complémentaires figurent au point 2 "En bref".

Ville de La Tour-de-Peilz		Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Comptes 2019	Comptes 2018	Comptes 2017
3	<b>Total charges</b>	<b>80'178'059</b>	<b>76'975'358</b>	<b>72'570'280.20</b>	<b>71'665'563.32</b>	<b>70'173'352.68</b>	<b>67'474'608.10</b>
33	Amortissements	5'300'420	3'741'607	767'272.74	744'477.68	456'620.60	513'177.10
38	Attributions aux fonds de réserve	1'684'525	1'681'440	3'531'987.75	1'760'264.22	3'496'068.85	3'847'163.03
39	Imputations internes	1'189'070	959'931	857'684.04	799'639.01	838'593.13	807'873.29
	<b>Charges nettes</b>	<b>72'004'044</b>	<b>70'592'380</b>	<b>67'413'335.67</b>	<b>68'361'182.41</b>	<b>65'382'070.10</b>	<b>62'306'394.68</b>
4	<b>Total revenus</b>	<b>78'577'132</b>	<b>75'950'157</b>	<b>71'182'986.10</b>	<b>69'694'361.90</b>	<b>70'251'721.10</b>	<b>67'540'481.81</b>
48	Prélèvements sur fonds de réserve	10'468'462	8'104'454	1'425'408.77	328'443.17	485'106.12	1'568'464.26
49	Imputations internes	1'189'070	959'931	857'684.04	799'639.01	838'593.13	807'873.29
	<b>Revenus nets</b>	<b>66'919'600</b>	<b>66'885'773</b>	<b>68'899'893.29</b>	<b>68'566'279.72</b>	<b>68'928'021.85</b>	<b>65'164'144.26</b>
	<b>Résultat exercice</b>	<b>-1'600'927</b>	<b>-1'025'200</b>	<b>-1'387'294.10</b>	<b>-1'971'201.42</b>	<b>78'368.42</b>	<b>65'873.71</b>
	<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>-5'084'444</b>	<b>-3'706'607</b>	<b>1'486'557.62</b>	<b>205'097.31</b>	<b>3'545'951.75</b>	<b>2'857'749.58</b>
	Marge d'autofinancement moyenne 2017-2020	2'023'839					
	Impôts conjoncturels (mutations - successions - gains immobiliers)	3'550'000	4'600'000	3'279'709.20	3'803'098.10	8'139'162.45	3'514'825.65
	Impôts conjoncturels moyens 2017-2020	4'684'199					

A titre statistique, l'autofinancement moyen sur la période 2017-2020 s'est monté à Fr. 2.02 mios, grâce notamment à des montants favorables en 2017 (Fr. +2.86 mios), 2018 (Fr. +3.55 mios) et 2020 (Fr. +1.49 mio).

### 3.11. Investissements et endettement

Selon le plan des investissements et entretien (figurant à la fin de cette brochure), les investissements planifiés en 2022 se montent à Fr. 16.48 mios (dont Fr. 4.6 mios pour le nouveau collège Courbet et Fr. 3 mios pour le Château). Les investissements estimés (la part à financer en 2022) sont évalués à Fr. 10.54 mios.

La marge d'autofinancement supposée négative Fr. 5.08 mios devra également être compensée par un financement extérieur.

Au vu de ces éléments, le montant de l'endettement au 31.12.2022 est estimé à Fr. 77 mios, sur un plafond d'endettement de Fr. 85 mios (seuil pour la législature 2016-2021, devant être refixé pour la période 2021-2026).

Au moment de la rédaction de ce préavis, le plafond d'endettement est utilisé à hauteur Fr. 48 mios, dont Fr. 13 mios sous forme d'avances à terme fixe (ATF) à taux d'intérêt négatif et Fr. 35 mios d'emprunts consolidés à long terme à taux avantageux.

ENDETTEMENT	B22 (v1/Mun)	B21 (v2/Cc)	Ecart (Fr)	Ecart (%)
Habitants au 31.12.N	12'300	12'200	100	0.82 %
Endettement estimé (921 + 922) au 31.12.N-1	61'000'000	37'000'000	24'000'000	64.86 %
Investissements planifiés	16'480'000	25'200'000	-8'720'000	-34.60 %
Investissements estimés	10'540'000	19'800'000	-9'260'000	-46.77 %
Marge d'autofinancement	-5'084'444	-3'817'737	-1'266'707	33.18 %
Remboursements d'emprunts	0	0	0	-
<b>Endettement estimé (921 + 922) au 31.12.N</b>	<b>77'000'000</b>	<b>61'000'000</b>	<b>16'000'000</b>	<b>26.23 %</b>
Endettement estimé (921+922) par habitant au 31.12.N	6'260	5'000	1'260	25.20 %
Plafond d'endettement	A définir	85'000'000		

## 4. Détails du budget

### 4.1. Ecart principal des charges et des revenus

Les écarts principaux (valeur absolue égale ou supérieure à Fr. 100'000.-) parmi les charges ci-dessous indiquent une légère augmentation de Fr. 0.04 mio, ceci sans les amortissements compensés par des prélèvements sur réserves (332/48) ni les imputations internes (39/49).

L'augmentation des écarts principaux des charges sous influence de la Commune (Fr. 0.78 mio) est proche de la baisse des écarts principaux des charges liées (Fr. 0.74 mio), où la diminution supposée de la péréquation directe de Fr. 0.13 mio et de la facture sociale de Fr. 2.35 mios compensent les accroissements de charges des transports publics, de l'ASR ainsi que du réseau REVE.

Compte	B22 (v1/Mun)	B21 (v2/Cc)	Comptes 2020	B22/B21 (Fr)	B22/B21 (%)	B22/C20 (Fr)	B22/C20 (%)	
<b>CHARGES</b>								
<b>Charges sous influence de la Commune</b>								
<b>130</b>	<b>Personnel</b>							
130.3040.00	Caisse de retraite	1'587'300	1'473'000	1'432'402	114'300	7.76%	154'898	10.81%
<b>430</b>	<b>Routes et voirie</b>							
430.3115.00	Achats de véhicules	300'000	0	0	300'000	-	300'000	-
<b>440</b>	<b>Parcs et promenades</b>							
440.3116.00	Achats d'engins de jeux	280'000	32'000	24'463	248'000	775.00%	255'537	1044.58%
<b>502</b>	<b>Complexe sportif des Mousquetaires</b>							
502.3141.00	Entretien des bâtiments	154'500	41'000	46'249	113'500	276.83%	108'251	234.06%
	<b>Total 1</b>				<b>775'800</b>			
<b>Charges liées (inter-communales ou cantonales)</b>								
<b>180</b>	<b>Transports publics</b>							
180.3517.00	Part. coûts non couverts-traffic régional	1'730'100	1'354'000	1'123'460	376'100	27.78%	606'640	54.00%
180.3*	Transports publics VMCV	2'294'000	2'141'000	1'863'841	153'000	7.15%	430'159	23.08%
<b>223</b>	<b>Fonds de péréquation</b>							
223.3520.00	Péréquation directe (alimentation)	13'199'000	13'332'000	12'798'133	-133'000	-1.00%	400'867	3.13%
<b>600</b>	<b>Administration</b>							
600.3521.00	Association Sécurité Riviera (ASR)	4'131'000	3'441'600	3'522'143	689'400	20.03%	608'857	17.29%
<b>705</b>	<b>Accueil familial de jour</b>							
705.3011.02	Traitement des accueillantes milieu familial	1'615'700	1'180'900	1'626'961	434'800	36.82%	-11'261	-0.69%
<b>706</b>	<b>Accueil de jour des enfants</b>							
706.3525.00	Participation réseau REVE	4'989'600	4'752'000	4'866'080	237'600	5.00%	123'520	2.54%
<b>710</b>	<b>Service social</b>							
710.3525.02	Part. frais agences assurances sociales	0	145'200	122'900	-145'200	-100.00%	-122'900	-100.00%
<b>720</b>	<b>Prévoyance sociale</b>							
720.3*	Facture sociale (péréquation)	11'995'000	14'347'000	16'448'472	-2'352'000	-16.39%	-4'453'472	-27.08%
	<b>Total 2</b>				<b>-739'300</b>			
<b>Total des écarts ci-dessus (total 1 + total 2)</b>				<b>36'500</b>				
<b>3</b>	<b>Total des charges</b>	<b>80'178'059</b>	<b>76'975'358</b>	<b>72'570'280</b>	<b>3'202'701</b>	<b>4.16%</b>	<b>7'607'779</b>	<b>10.48%</b>

Du côté des revenus, les écarts principaux présentent une baisse de Fr. 0.62 mio.

La baisse des écarts principaux de revenus sous influence de la Commune (Fr. 2.19 mios), soit les positions en lien avec les recettes fiscales, est plus importante que l'augmentation des écarts principaux des revenus liés (Fr. 1.57 mio).

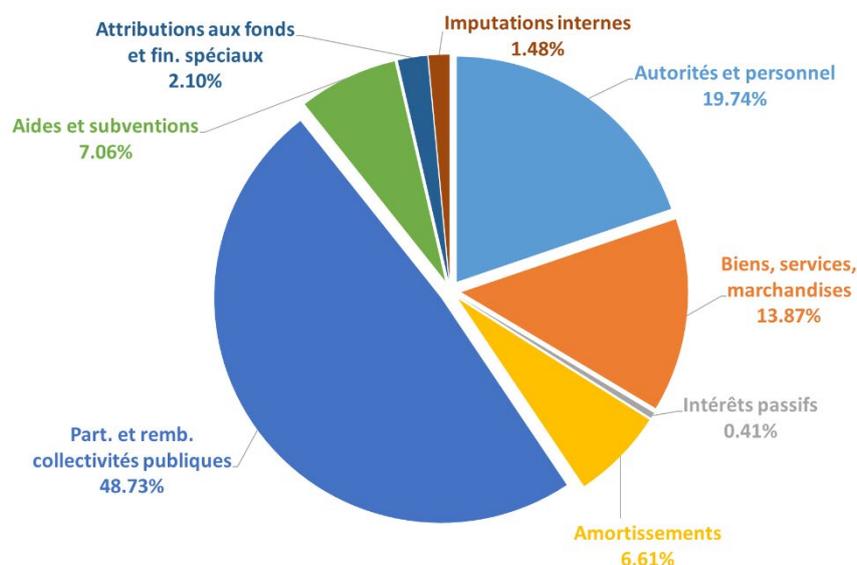
Compte	B22 (v1/Mun)	B21 (v2/Cc)	Comptes 2020	B22/B21 (Fr)	B22/B21 (%)	B22/C20 (Fr)	B22/C20 (%)
<b>REVENUS</b>							
<b>Revenus sous influence de la Commune</b>							
<b>210 Impôts</b>							
210.4001.00 Impôt sur le revenu	28'070'000	25'400'000	28'790'254	2'670'000	10.51%	-720'254	-2.50%
210.4003.00 Impôt à la source	780'000	900'000	567'696	-120'000	-13.33%	212'304	37.40%
210.4004.00 Impôt sur la dépense (étrangers sans activité)	670'000	800'000	496'028	-130'000	-16.25%	173'972	35.07%
210.4011.00 Impôt sur le bénéfice des sociétés	3'930'000	3'000'000	4'371'006	930'000	31.00%	-441'006	-10.09%
210.4012.00 Impôt sur le capital des sociétés	1'000'000	4'100'000	21'241	-3'100'000	-75.61%	978'760	4607.99%
210.4020.00 Impôt foncier	3'050'000	2'900'000	2'987'372	150'000	5.17%	62'628	2.10%
210.4040.00 Droits de mutations	1'940'000	2'100'000	1'610'117	-160'000	-7.62%	329'883	20.49%
210.4050.00 Impôt sur les successions et donations	660'000	1'300'000	700'991	-640'000	-49.23%	-40'991	-5.85%
210.4411.00 Impôt sur les gains immobiliers	950'000	1'200'000	968'602	-250'000	-20.83%	-18'602	-1.92%
210.4518.00 Compensation RFFA (dès 2020)	840'000	1'029'730	526'836	-189'730	-18.43%	313'164	59.44%
<b>230 Fonds de réserve et de renouvellement</b>							
230.4809.05 Prél. fonds 9282.001.00 - Compensation Covid-19	2'150'000	3'500'000	0	-1'350'000	-38.57%	2'150'000	-
<b>Total 1</b>				<b>-2'189'730</b>			
<b>Revenus liés (inter-communaux ou cantonaux)</b>							
<b>223 Fonds de péréquation</b>							
223.4520.00 Péréquation directe (population)	7'018'000	6'891'000	6'507'625	127'000	1.84%	510'375	7.84%
<b>705 Accueil familial de jour</b>							
705.4525.00 Participation des partenaires REVE	1'725'050	1'137'900	1'696'574	587'150	51.60%	28'476	1.68%
<b>720 Prévoyance sociale</b>							
720.4809.00 Prélèvement fonds régul. péréq. (facture sociale)	1'831'000	975'000	828'000	856'000	87.79%	1'003'000	121.14%
<b>Total 2</b>				<b>1'570'150</b>			
<b>Total des écarts ci-dessus (total 1 + total 2)</b>				<b>-619'580</b>			
<b>4 Total des revenus</b>	<b>78'577'132</b>	<b>75'950'157</b>	<b>71'182'986</b>	<b>2'626'975</b>	<b>3.46%</b>	<b>7'394'146</b>	<b>10.39%</b>

## 4.2. Charges par natures, évolution, analyse

Les charges par natures évoluent comme suit :

	CHARGES	B22 (v1/Mun)	B21 (v2/Cc)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	B22/Total (%)	B21/Total (%)
30	Autorités et personnel	15'828'860	14'746'400	1'082'460	7.34 %	19.74 %	19.16 %
31	Biens, services, marchandises	11'120'182	9'658'514	1'461'668	15.13 %	13.87 %	12.55 %
32	Intérêts passifs	328'500	325'500	3'000	0.92 %	0.41 %	0.42 %
33	Amortissements	5'300'420	3'741'607	1'558'813	41.66 %	6.61 %	4.86 %
35	Part. et remb. collectivités publiques	39'068'050	40'139'950	-1'071'900	-2.67 %	48.73 %	52.15 %
36	Aides et subventions	5'658'452	5'722'016	-63'564	-1.11 %	7.06 %	7.43 %
38	Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'684'525	1'681'440	3'085	0.18 %	2.10 %	2.18 %
39	Imputations internes	1'189'070	959'931	229'139	23.87 %	1.48 %	1.25 %
	<b>Total</b>	<b>80'178'059</b>	<b>76'975'358</b>	<b>3'202'701</b>	<b>4.16 %</b>		

Voici la représentation graphique de cette évolution :



**Evolution des charges nettes (sans amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes)**

Les charges nettes augmentent de Fr. 1.41 mio ou 2.00%, elles sont donc toujours maîtrisées :

CHARGES	B22 (v1/Mun)	B21 (v2/Cc)	C20	C19	C18
30 Autorités et personnel	15'828'860	14'746'400	14'493'813	14'722'604	14'603'112
31 Biens, services, marchandises	11'120'182	9'658'514	7'474'971	7'633'492	7'745'286
32 Intérêts passifs	328'500	325'500	229'912	233'093	254'922
35 Part. et remb. collectivités publiques	39'068'050	40'139'950	40'423'399	39'960'699	37'251'148
36 Aides et subventions	5'658'452	5'722'016	4'791'241	5'811'295	5'527'602
<b>Total</b>	<b>72'004'044</b>	<b>70'592'380</b>	<b>67'413'336</b>	<b>68'361'182</b>	<b>65'382'070</b>

**Autorités et personnel**

Cette rubrique comprend les traitements des autorités, des commissions, du personnel communal ainsi que la part patronale des charges sociales correspondantes.

**Biens, services, marchandises**

Ce poste comprend l'entretien du parc immobilier, l'achat de matériel et machines d'exploitation ainsi que l'acquisition ou le remplacement de véhicules.

**Intérêts passifs et dettes**

Poste de charge habituel par le passé, la réserve d'intérêts pour emprunts à court terme (compte 220.3223.06) figure à Fr. 0.- depuis le budget 2020 vu les taux d'intérêts négatifs actuels pour des emprunts d'une durée jusqu'à 12 mois (dont les revenus sont comptabilisés dans le compte 220.4221.00). Une réserve d'intérêts pour la consolidation d'emprunts à long terme est également prévue (compte 220.3223.18).

**Remboursements, participations à des collectivités publiques**

Ce poste comprend, entre autres, la participation à la cohésion sociale ainsi qu'au fonds de péréquation et les participations aux charges de trafics régionaux et d'énergie.

**Aides et subventions**

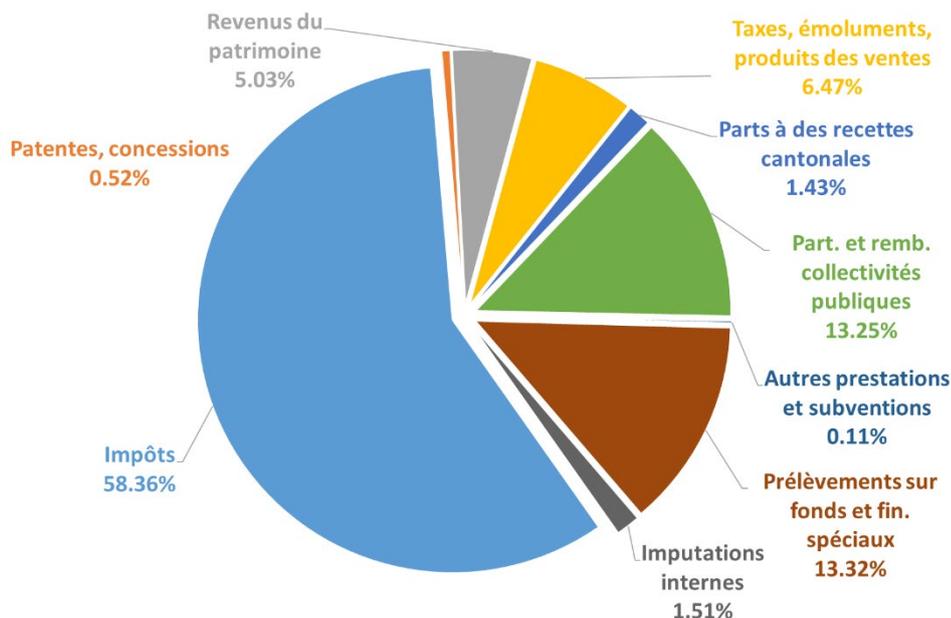
Les principaux montants compris dans ce poste sont les subventions versées à Montreux-Vevey Tourisme, au Fonds culturel Riviera, à la Fondation du Musée Suisse du Jeu, au Centre de loisirs pour seniors "L'Escale" ainsi que la couverture des déficits des lignes de transports urbains (VMCV).

### 4.3. Revenus par natures, évolution, analyse

Les revenus par natures évoluent comme suit :

REVENUS	B22 (v1/Mun)	B21 (v2/Cc)	Ecart	%	B22/Total (%)	B21/Total (%)
40 Impôts	45'860'000	46'272'000	-412'000	-0.89 %	58.36 %	60.92 %
41 Patentes, concessions	408'000	408'000			0.52 %	0.54 %
42 Revenus du patrimoine	3'948'985	3'878'654	70'331	1.81 %	5.03 %	5.11 %
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	5'085'665	5'024'789	60'876	1.21 %	6.47 %	6.62 %
44 Parts à des recettes cantonales	1'120'000	1'350'000	-230'000	-17.04 %	1.43 %	1.78 %
45 Part. et remb. collectivités publiques	10'408'850	9'862'230	546'620	5.54 %	13.25 %	12.99 %
46 Autres prestations et subventions	88'100	90'100	-2'000	-2.22 %	0.11 %	0.12 %
48 Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	10'468'462	8'104'454	2'364'008	29.17 %	13.32 %	10.67 %
49 Imputations internes	1'189'070	959'931	229'139	23.87 %	1.51 %	1.26 %
<b>Total</b>	<b>78'577'132</b>	<b>75'950'157</b>	<b>2'626'975</b>	<b>3.46 %</b>		

Voici la représentation graphique de cette évolution :



### Evolution des revenus nets (sans prélèvements sur fonds de réserve et imputations internes)

Les revenus nets augmentent de Fr. 0.03 mio ou 0.05% :

REVENUS	B22 (v1/Mun)	B21 (v2/Cc)	C20	C19	C18
40 Impôts	45'860'000	46'272'000	45'869'151	47'100'031	48'328'422
41 Patentes, concessions	408'000	408'000	390'282	407'568	407'708
42 Revenus du patrimoine	3'948'985	3'878'654	3'975'532	3'917'246	3'791'912
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	5'085'665	5'024'789	5'032'126	5'815'320	5'361'921
44 Parts à des recettes cantonales	1'120'000	1'350'000	1'182'597	960'883	2'237'699
45 Part. et remb. collectivités publiques	10'408'850	9'862'230	12'388'019	10'263'065	8'727'386
46 Autres prestations et subventions	88'100	90'100	62'187	102'167	72'973
<b>Total</b>	<b>66'919'600</b>	<b>66'885'773</b>	<b>68'899'893</b>	<b>68'566'280</b>	<b>68'928'022</b>

**Patentes et concessions**

Ce montant comprend, entre autres, la taxe à l'usage du sol (0.007 Fr./kWh), la taxe spécifique (0.003 Fr./kWh) et la redevance de la Compagnie du gaz.

**Revenus du patrimoine**

Il s'agit des loyers des immeubles du patrimoine financier, des revenus des immeubles du patrimoine administratif ainsi que des redevances d'utilisation du domaine public ou droit de superficie.

**Taxes, émoluments, produits des ventes**

Il s'agit notamment des émoluments pour les documents d'identité, des permis de construire, des participations des parents à l'accueil de jour des enfants et des taxes de raccordement et d'utilisation (eaux claires, égouts). En plus, dès 2014, se trouvent également dans ce poste les produits de la taxe déchets.

**Parts à des recettes cantonales**

Il s'agit de la part de la Commune à l'impôt sur les gains immobiliers.

**Participation et remboursement de collectivités**

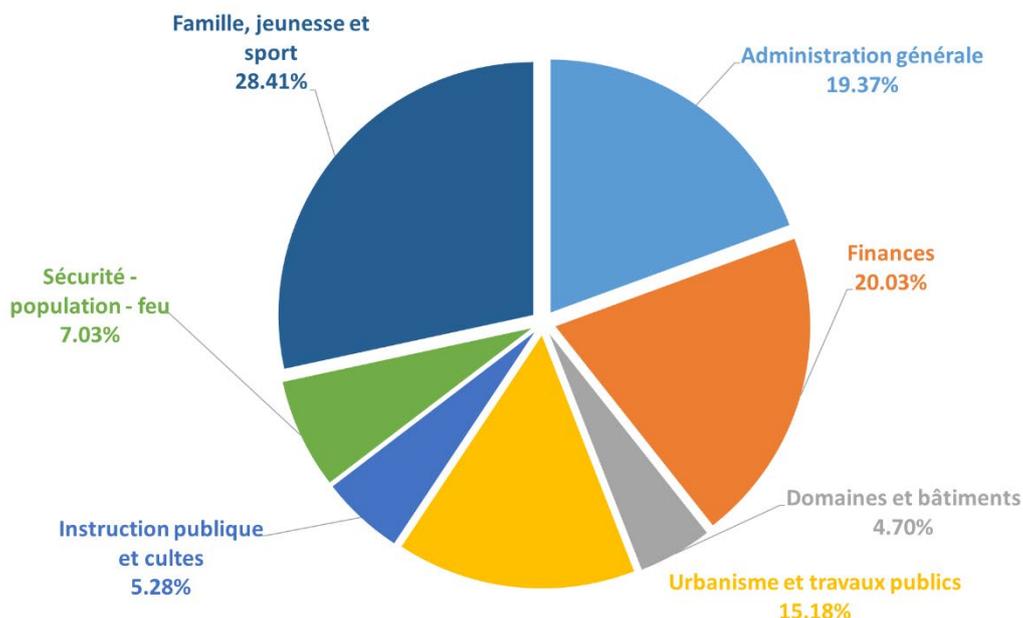
Ce poste comprend notamment le retour du fonds de péréquation, diverses subventions cantonales, ainsi que les participations des communes partenaires concernant l'accueil de jour des enfants.

**4.4. Charges par services, évolution, analyse**

Les charges par services évoluent comme suit :

CHARGES	B22 (v1/Mun)	B21 (v2/Cc)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	B22/Total (%)	B21/Total (%)
1 Administration générale	15'532'102	15'466'340	65'762	0.43 %	19.37 %	20.09 %
2 Finances	16'059'400	16'138'812	-79'412	-0.49 %	20.03 %	20.97 %
3 Domaines et bâtiments	3'767'340	3'132'658	634'682	20.26 %	4.70 %	4.07 %
4 Urbanisme et travaux publics	12'174'288	8'383'453	3'790'835	45.22 %	15.18 %	10.89 %
5 Instruction publique et cultes	4'231'739	4'506'679	-274'940	-6.10 %	5.28 %	5.85 %
6 Sécurité - population - feu	5'633'190	4'986'105	647'085	12.98 %	7.03 %	6.48 %
7 Famille, jeunesse et sport	22'780'000	24'361'311	-1'581'311	-6.49 %	28.41 %	31.65 %
<b>Total</b>	<b>80'178'059</b>	<b>76'975'358</b>	<b>3'202'701</b>	<b>4.16 %</b>		

Voici la représentation graphique de cette évolution :

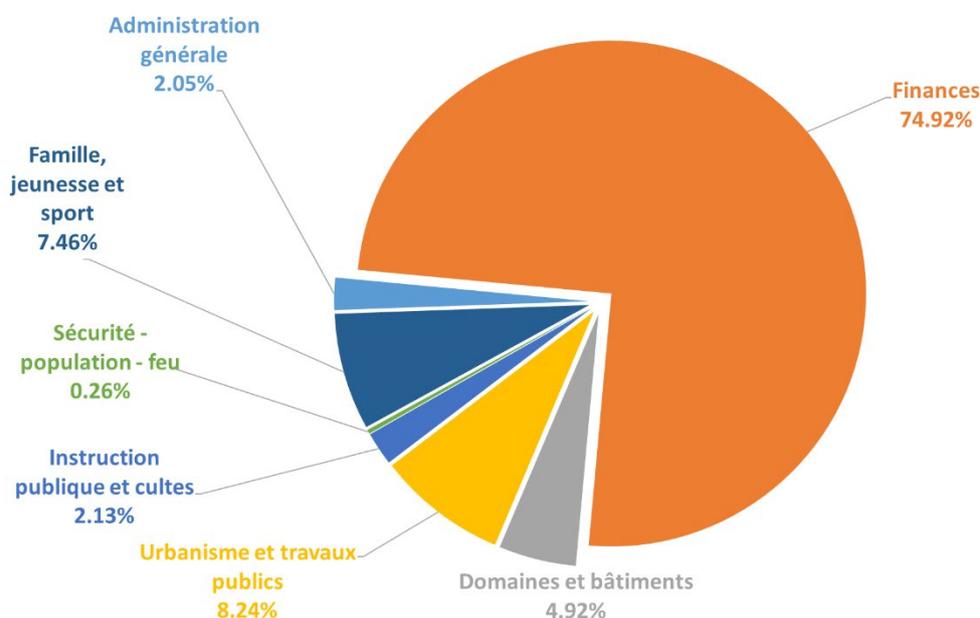


#### 4.5. Revenus par services, évolution, analyse

Les revenus par services évoluent comme suit :

	REVENUS	B22 (v1/Mun)	B21 (v2/Cc)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	B22/Total (%)	B21/Total (%)
1	Administration générale	1'614'725	2'671'779	-1'057'054	-39.56 %	2.05 %	3.52 %
2	Finances	58'872'400	60'536'930	-1'664'530	-2.75 %	74.92 %	79.71 %
3	Domaines et bâtiments	3'865'960	3'197'148	668'812	20.92 %	4.92 %	4.21 %
4	Urbanisme et travaux publics	6'478'527	3'460'630	3'017'897	87.21 %	8.24 %	4.56 %
5	Instruction publique et cultes	1'675'140	1'532'280	142'860	9.32 %	2.13 %	2.02 %
6	Sécurité - population - feu	207'500	213'000	-5'500	-2.58 %	0.26 %	0.28 %
7	Famille, jeunesse et sport	5'862'880	4'338'391	1'524'489	35.14 %	7.46 %	5.71 %
	<b>Total</b>	<b>78'577'132</b>	<b>75'950'157</b>	<b>2'626'975</b>	<b>3.46 %</b>		

Voici la représentation graphique de cette évolution :



#### 4.6. Charges selon degrés d'influence de la Commune

Le tableau ci-dessous a pour but d'illustrer les différents types de charges selon les degrés d'influence de la Commune, à savoir :

- Charges cantonales (liées respectivement imposées, sans possibilité d'influence de la Commune) et intercommunales (liées, avec possibilité d'influence via délégation de la Commune) : 48.73% du total des charges (52.15% au budget 2021)
- Charges fixes de la Commune (influence restreinte de la Commune) : 37.23% du total des charges (34.62% au budget 2021)
- Charges variables de la Commune (influence relative de la Commune) : 14.05% du total des charges (13.24% au budget 2021)

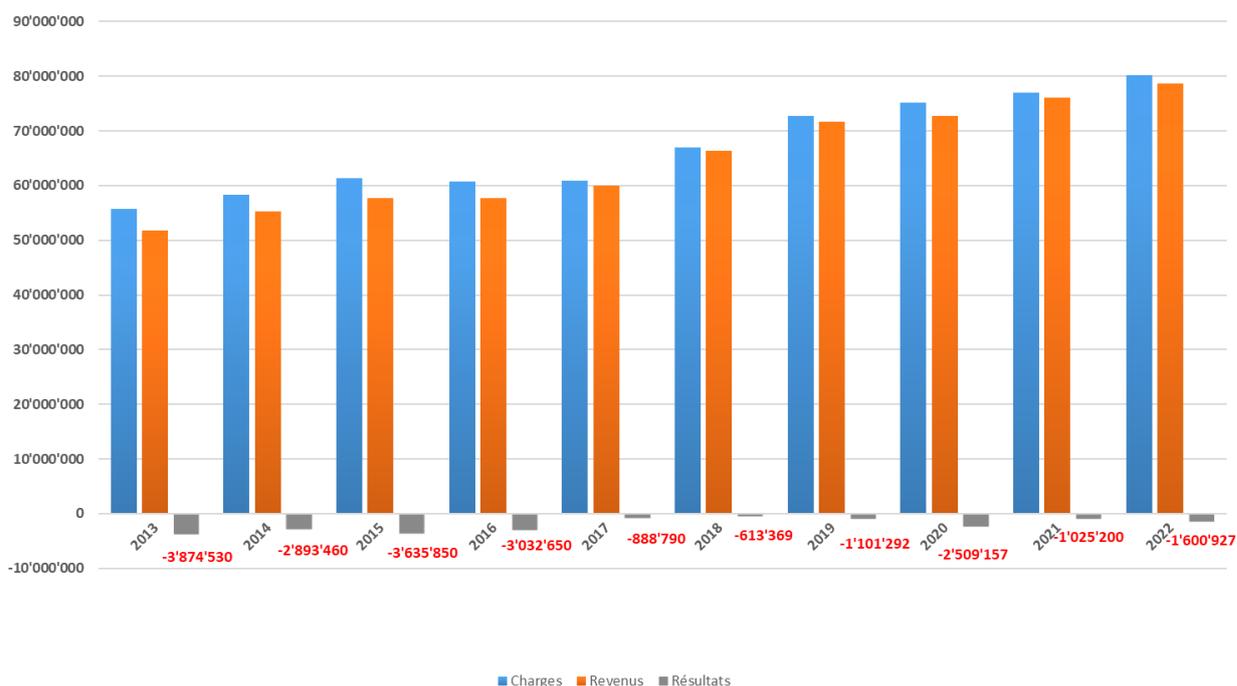
Les critères de distinction entre charges fixes et variables de la Commune peuvent bien entendu prêter à discussion, en revanche, il ressort de cette présentation que la marge de manœuvre, à savoir une influence directe et à court terme de la Commune, ne concerne **qu'environ 14% du total des charges**.

Natures	Comptes	Montants	Totaux	Canton et communes	Fixes LTDP	Variables LTDP
30	Autorités et personnel	15'828'860	15'828'860		15'828'860	
310	Imprimés et fournitures de bureau	450'490			450'490	
311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	1'428'840				1'428'840
312	Achats d'eau, d'énergie et de combustible	897'150			897'150	
313	Autres fournitures et marchandises	620'900				620'900
314	Entretien des immeubles, routes et territoire	2'913'530				2'913'530
315	Entretien d'objets mobiliers et d'inst. techniques	375'400				375'400
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	222'350			222'350	
317	Réceptions et manifestations	265'800				265'800
318	Honoraires et prestations de services	2'975'518			2'975'518	
319	Impôts, taxes, frais divers	970'204	11'120'182		970'204	
32	Intérêts passifs	328'500	328'500		328'500	
33	Amortissements	5'300'420	5'300'420		5'300'420	
351	Charges cantonales	15'498'000		15'498'000		
352	Charges d'autres communes ou ass. de communes	23'570'050	39'068'050	23'570'050		
36	Aides et subventions	5'658'452	5'658'452			5'658'452
38	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'684'525	1'684'525		1'684'525	
39	Imputations internes	1'189'070	1'189'070		1'189'070	
<b>Totaux</b>		<b>80'178'059</b>	<b>80'178'059</b>	<b>39'068'050</b>	<b>29'847'087</b>	<b>11'262'922</b>
<b>% selon total des charges</b>				48.73%	37.23%	14.05%

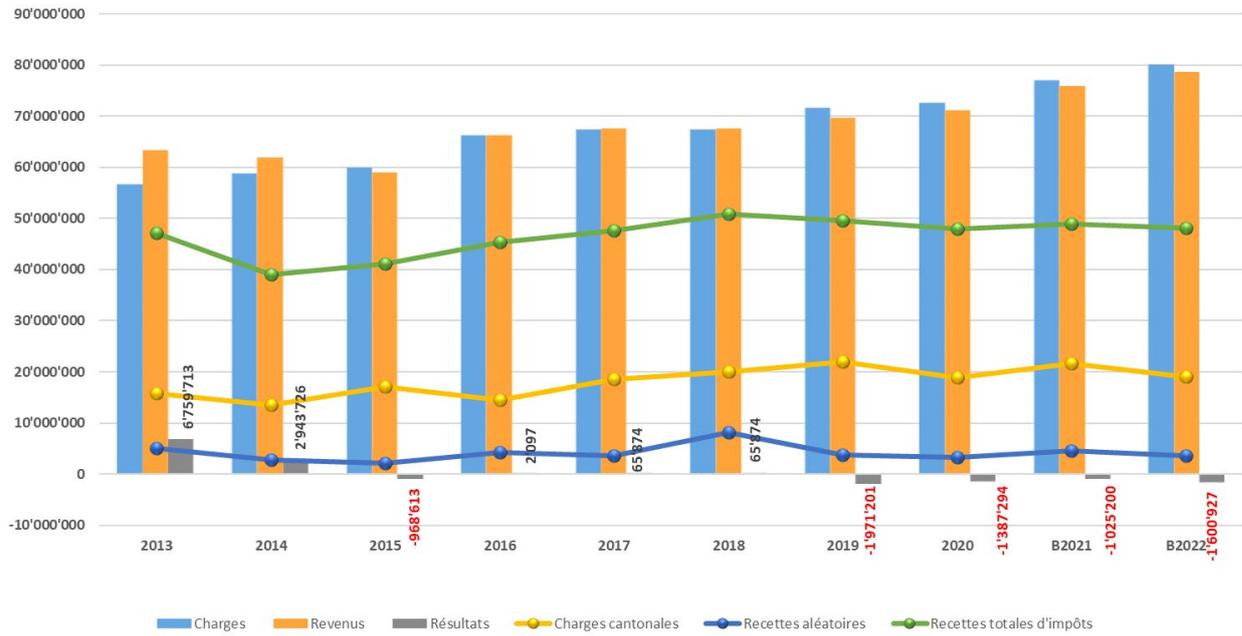
Totaux budget 2021 (v2/Cc) en Fr	76'975'358	76'975'358	40'139'950	26'646'272	10'189'136
% total charges budget 2021 (v2/Cc)			52.15%	34.62%	13.24%
Evolution (B22/B21, %)	4.16%		-2.67%	12.01%	10.54%

#### 4.7. Comparatifs budgets et comptes

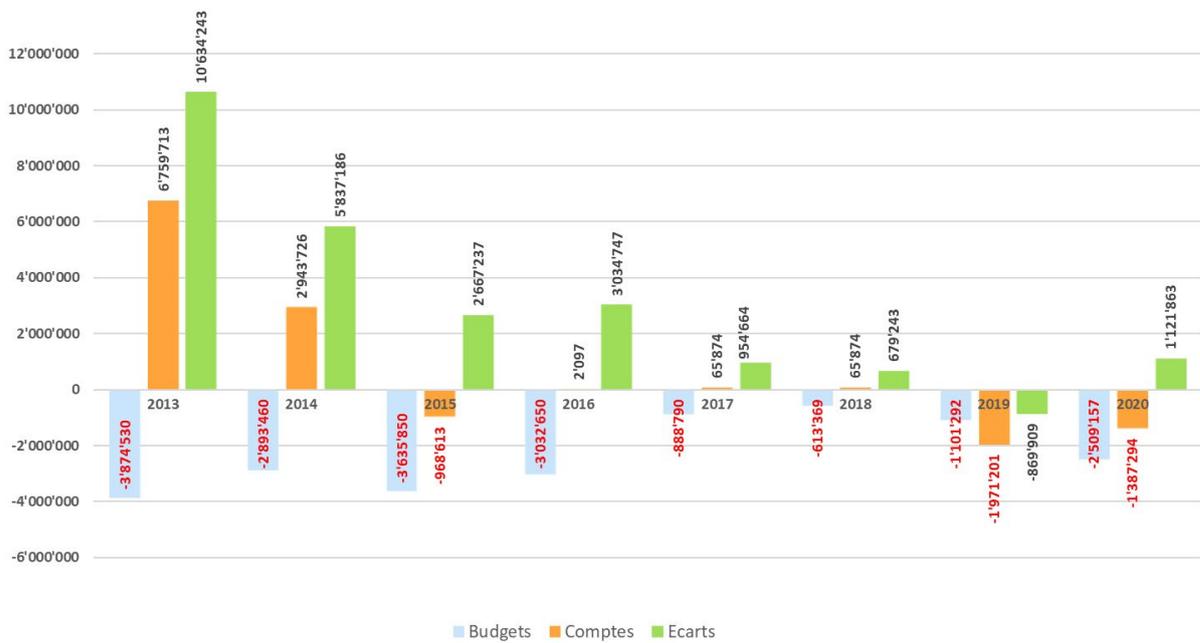
Evolution des budgets de 2013 à 2022



Evolutions diverses de 2013 à 2022



Ecarts entre budgets et comptes de 2013 à 2020



## 5. Conclusion

En conclusion, il vous est demandé, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 22/2021,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

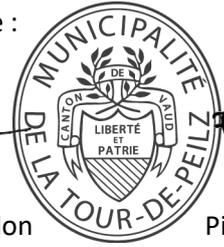
### décide :

1. d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2022 tel que présenté et prévoyant :

Charges	Fr.	80'178'059.--
Revenus	Fr.	78'577'132.--
Déficit présumé	Fr.	1'600'927.--

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :  Le secrétaire : 

 The seal is circular with the text 'MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ' around the perimeter. Inside the seal, there is a coat of arms with a crown on top and the words 'LIBERTÉ ET PATRIE' on a banner below it. The words 'CANTON DE' are written vertically on the left side of the seal.

Sandra Glardon Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Jean-Pierre Schwab

Adopté par la Municipalité : le 4 octobre 2021